



# BOSEMBO

« Lutte contre l'impunité en Afrique »

## SOMMAIRE - n° 9, décembre 2011

- Actualités Afrique
- Actualités CPI
- Suivi des affaires en cours
- Agissons !

## ACTUALITÉS AFRIQUE

### • KENYA : LES AUTEURS DES VIOLENCES POSTÉLECTORALES PAS ENCORE TRADUITS EN JUSTICE



Violences postélectorales au Kenya

Quatre ans après les violences postélectorales de 2007-2008 au Kenya, la police et les institutions judiciaires du pays ont failli à leur devoir d'enquêter de manière adéquate sur les crimes commis, de juger leurs auteurs et de rendre ainsi justice aux victimes. Même si la Cour pénale internationale (CPI) s'est saisie de quelques affaires importantes, le Kenya n'a toujours pas créé, au sein de son système de justice, un mécanisme judiciaire spécial pour qu'un plus grand nombre d'auteurs de crimes répondent de leurs actes. Le gouvernement n'a également toujours pas indemnisé les victimes, à commencer par les quelque 21 victimes de tirs de la police qui ont gagné des procès civils contre le ministre de la Justice, mais à qui les dédommagements ordonnés par le tribunal n'ont pas encore été versés. Sur les quelque 1 133 homicides commis durant cette période, deux seulement ont mené à des condamnations pour meurtre. Les policiers qui ont tué au moins 405 personnes, blessé plus de 500 autres et violé des dizaines de femmes et de filles, jouissent d'une impunité totale. (Source : HRW)

### • BURUNDI : PLUS DE 300 EX-REBELLES ET MILITANTS EXÉCUTÉS EN CINQ MOIS

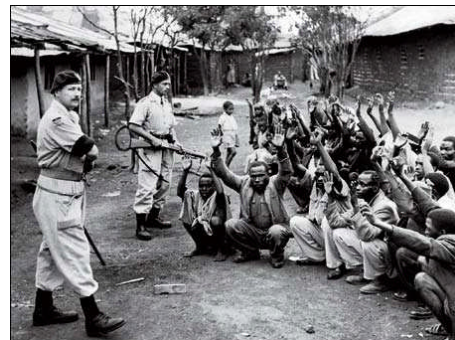
Selon l'Observatoire de l'action gouvernementale (OAG), un collectif de la société civile au Burundi, plus de trois cents militants et anciens combattants de l'ex-rébellion

**ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE**

des Forces nationales de libération (FNL) ont été assassinés au cours des cinq derniers mois. Dans la majeure partie des cas, « *ces gens sont arrêtés par les Imbonerakure [membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir] ou par des éléments de la police ou des services secrets, sont conduits dans un endroit inconnu puis on les retrouve morts, exécutés* ». Les exécutions extrajudiciaires se sont multipliées au Burundi depuis les dernières élections générales de juin et juillet 2010, boycottées par l'opposition et remportées par le parti du président Pierre Nkurunziza. Son gouvernement est confronté depuis bientôt un an à une vague d'attaques attribuées officiellement à des « *bandits armés* », mais qui est davantage l'œuvre d'une rébellion naissante. La multiplication de ces violences, attaques meurtrières et autres exécutions sommaires fait craindre une reprise des hostilités à plus grande échelle dans ce pays marqué par une longue guerre civile qui a fait près de trois cent mille morts entre 1993 et 2006. (Source : Observatoire de l'action gouvernementale - OAG)

• **KENYA : DES SURVIVANTS DE LA RÉPRESSION DES MAU MAU RÉCLAMENT JUSTICE**

Il y a près de 60 ans, Wambugu Wa Nyingi était passé à tabac et laissé pour mort par l'armée coloniale britannique. Les cicatrices des chaînes qui l'ont entravé pendant plusieurs années et le traumatisme des sévices ne se sont toutefois pas estompés. « *Ils nous ont demandé de creuser nos propres tombes* » se remémore M. Nyingi qui a passé neuf ans dans les camps de travaux forcés mis sur pied par les Britanniques au Kenya dans les années 50, lors du soulèvement des Mau Mau contre le colonisateur. « *Quand nous avons refusé,*



Révolte Mau Mau

*ils nous ont tellement battus que je n'avais plus de peau sur le dos* » ajoute le vieil homme aux cheveux blancs. Agé de 84 ans, M. Nyingi réclame à présent des excuses officielles et la mise en place d'un fond de compensation par le gouvernement britannique dans le cadre d'une procédure judiciaire actuellement en cours à Londres, aux côtés de trois autres plaignants. Les quatre survivants ont dénoncé dans leur plainte le recours systématique à la violence, des tortures, des cas de castration, de viol et le travail forcé. Mais le temps joue en défaveur des quatre victimes présumées, toutes octogénaires. « *Chaque jour, chaque semaine, chaque mois qui s'écoule sans décision sur la plainte accentue un peu plus la crainte que nos clients ne verront pas de leur vivant l'issue de la procédure, quelle qu'elle soit* », explique leur avocat Martyn Day. Plus de 10 000 Kényans furent tués entre 1952 et 1960 pendant le soulèvement des Mau Mau, un groupe rebelle issu et agissant au nom de la communauté Kikuyu. Mais selon le ministère britannique des Affaires étrangères, ces plaintes ne sont pas recevables car la responsabilité juridique a été transférée au gouvernement kenyan lors de l'indépendance en 1963. Les collines

verdoyantes et les forêts luxuriantes de cette région située juste au nord de Nairobi furent très prisées des colons britanniques dont la politique d'expropriation créa un fort sentiment d'injustice au sein de la communauté kikuyu. « *Ils nous ont volé notre terre* », explique Elizabeth Wamaitha, 79 ans, elle-même détenue avec son bébé dans un camp de travail pendant trois ans après l'enrôlement de son mari dans les rangs des Mau Mau, dans les forêts recouvrant les contreforts du Mont Kenya. Arrêtée avec son bébé de trois mois, elle n'avait pas été autorisée à aller chercher son autre enfant de quatre ans resté à la maison. « *Je n'ai pas eu le temps de lui dire au revoir (...) et quand on m'a relâchée, on m'a dit que mon enfant était mort* », ajoute-t-elle. Les combattants Mau Mau terrorisèrent les familles de colons installées dans la région, tuant 32 Blancs. Mais des milliers de Kényans furent éliminés pendant la répression. La rébellion Mau Mau créa également des divisions au sein des populations locales, des Kényans noirs ayant participé, pour le compte de l'administration coloniale, à la répression. James Muchemi, 81 ans dont cinq dans un camp de travail forcé, porte encore les cicatrices des coups de machettes portés par un soldat kényan, aux jambes et à la tête. « *Mon corps me fait encore souffrir (...) mais nous avons pardonné à nos frères kényans. Les Britanniques étaient les donneurs d'ordre* » explique-t-il, ajoutant ne jamais avoir fait partie des Mau Mau. Une nouvelle série d'audiences est prévue fin février à Londres : la cour examinera une requête du gouvernement britannique visant à déclarer prescrits les faits visés. (Source : AFP)

• **CÔTE D'IVOIRE : SEPT ANS APRÈS LE BOMBARDEMENT DE BOUAKÉ, JUSTICE N'EST TOUJOURS PAS FAITE**

---



Camp militaire français de Bouaké

Sept ans après le bombardement du camp militaire français de Bouaké, l'enquête est toujours en cours au tribunal aux armées de Paris. Neuf soldats français avaient été tués et 38 autres blessés le 6 novembre 2004 par deux avions Sukhoï-25 de l'armée ivoirienne. Selon Me Jean Balan, l'un des avocats des parties civiles, la procédure est complètement bloquée depuis un an et demi. Dans une lettre ouverte, il accuse une nouvelle fois la ministre de la Défense de l'époque, Michèle Alliot-Marie, d'avoir empêché la justice de faire son travail. Il l'accuse d'avoir sciemment libéré des mercenaires biélorusses, servant dans l'aviation ivoirienne et arrêtés quelques jours après le bombardement. Lors de son audition en mai 2010, Michèle Alliot-Marie avait expliqué qu'il n'y avait pas de « *base juridique* » pour les interroger. Me Balan s'interroge : la France a-t-elle voulu ce bombardement « *afin de créer une situation propice pour se débarrasser de Laurent Gbagbo ?* » C'est une hypothèse qui doit être approfondie selon lui. Il a demandé l'audition de l'ancien président ivoirien, mais également celle de Robert Montoya, ancien gendarme de l'Élysée sous François Mitterrand, reconverti en négociant

d'armes. Ce dernier est soupçonné d'avoir fait livrer à la Côte d'Ivoire les deux Sukhoï-25 ayant servi au bombardement. Il est aussi soupçonné d'avoir aidé à l'exfiltration des deux pilotes biélorusses. (Source : RFI)

## ACTUALITÉS COUR PÉNALE INTERNATIONALE (CPI)

### • SOUDAN : LE PROCUREUR DE LA CPI PRÉSENTE UNE NOUVELLE AFFAIRE CONCERNANT LE DARFOUR



Abdelrahim Mohamed Hussein

Le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Luis Moreno-Ocampo, a demandé à la Chambre préliminaire I de délivrer un mandat d'arrêt à l'encontre de l'actuel Ministre soudanais de la défense, Abdelrahim Mohamed Hussein, pour des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis au Darfour d'août 2003 à mars 2004. Il s'agit de la quatrième affaire portée devant la CPI en ce qui concerne le Darfour. M. Hussein exerçait à cette époque les fonctions de ministre de l'Intérieur du Gouvernement soudanais et représentant spécial du Président au Darfour, où il jouissait des pleins pouvoirs. Les crimes qui lui sont reprochés ont été perpétrés lors d'attaques contre les villes et les villages de Kodoom, Bindisi, Mukjar et Arawala, dans les localités de Wadi Salih et de Mukjar au Darfour-Ouest, suivant un mode opératoire identique : les forces armées soudanaises encerclaient le village, l'Armée de l'air larguait des bombes sans discernement et les troupes de l'infanterie, au sein desquelles étaient incorporées les milices Janjawid, tuaient, violaient et pillaient dans le village tout entier. Ces crimes ont entraîné le déplacement de quatre millions d'habitants dont deux millions et demi demeurent à ce jour dans des camps de personnes déplacées. (Source : CPI)

### • CÔTE D'IVOIRE : L'EX-PRÉSIDENT IVOIRIEN GBAGBO INCARCÉRÉ AUX PAYS-BAS

L'ex-Président ivoirien Laurent Gbagbo a été remis à la CPI, le 29 novembre 2011, par les autorités de la Côte d'Ivoire en exécution d'un mandat d'arrêt délivré sous scellés par la Chambre préliminaire III, le 23 novembre 2011, pour crimes contre l'humanité. Selon la CPI, Laurent Gbagbo aurait engagé sa responsabilité pénale individuelle, en tant que coauteur indirect, pour quatre chefs de crimes contre l'humanité à raison de meurtres, de viols et d'autres violences sexuelles,



Laurent Gbagbo à la CPI

d'actes de persécution et d'autres actes inhumains, qui auraient été perpétrés dans le contexte des violences post électorales survenues sur le territoire de la Côte d'Ivoire entre le 16 décembre 2010 et le 12 avril 2011. (Source : CPI)

• **KENYA : MANDAT D'ARRÊT CONTRE LE PRÉSIDENT SOUDANAIS EL-BÉCHIR**

---

La justice kényane a lancé, lundi 28 novembre 2011, un mandat d'arrêt contre le président soudanais Omar el-Béchir, poursuivi par la CPI pour génocide et crimes contre l'humanité au Darfour depuis mars 2009. En guise de représailles, le Soudan a expulsé l'ambassadeur kényan et rappelé son ambassadeur à Nairobi. (Source : RFI)

• **FATOU BENSOU DA SUCCÈDERA À MORENO-OCAMPO À LA CPI**

---



Fatou Bensouda

La Gambienne Fatou Bensouda remplacera, l'an prochain, Luis Moreno-Ocampo, comme procureur général de la CPI, après avoir été élue formellement le 12 décembre 2011. Elle occupe actuellement les fonctions de procureur adjoint de la CPI depuis 2004. Fin octobre 2011, le comité de recherche chargé d'écrêter les candidatures, parmi les 52 candidats, avait présélectionné quatre finalistes. Mais plusieurs États membres ont souhaité que le nouveau procureur soit issu du continent africain, d'autant que toutes les affaires et enquêtes en cours à la CPI concernent des crimes commis en Afrique. Partant de ce critère, il ne restait, parmi les quatre finalistes, que Fatou Bensouda et Mohamed Othman, président de la Cour suprême tanzanienne. C'est finalement le nom de la Gambienne qui a fait consensus. Le mandat de Luis Moreno-Ocampo prendra fin le 16 juin 2012. Celui de Fatou Bensouda commencera alors pour une durée de neuf ans. (Source : Le Monde)

## SUIVI DES AFFAIRES EN COURS

• **SÉNÉGAL : LE COMITÉ CONTRE LA TORTURE SOMME LE SÉNÉGAL DE JUGER OU D'EXTRADER HISSÈNE HABRÉ**

---

Dans une lettre adressée aux autorités sénégalaises, le 24 novembre 2011, le Comité des Nations unies contre la torture, a appelé le Sénégal à se conformer à son « obligation » de juger ou d'extrader l'ancien président tchadien Hissène Habré qui vit en exil au Sénégal. Cet appel intervient après le refus catégorique du Sénégal de juger Hissène Habré et l'introduction par la Belgique d'une nouvelle demande d'extradition.

Habré est accusé de milliers d'assassinats politiques et de torture systématique alors qu'il dirigeait le Tchad de 1982 à 1990. (Source : HRW)

• **CÔTE D'IVOIRE : SUIVI DE L'AFFAIRE GUY-ANDRÉ KIEFFER**

---

Plus de sept ans après la disparition en Côte-d'Ivoire du journaliste franco-canadien Guy-André Kieffer, le juge d'instruction français Patrick Ramaël continue son enquête et a procédé à de nouvelles auditions en Côte d'Ivoire, mi-novembre 2011. A Abidjan, il a pu entendre le commandant Anselme Séka Yapo, l'ex-chef de sécurité de Simone Gbagbo, l'épouse du président ivoirien déchu, Laurent Gbagbo. Le juge d'instruction a pu également auditionner à Korhogo Patrice Baï, cousin et ancien chef de la sécurité rapprochée de Laurent Gbagbo, et le général Dogbo Blé, l'ancien patron de la garde républicaine. Plusieurs gardes du corps de l'ex-président ivoirien, ceux qui se surnommaient entre eux les « 18 frères », ont également été entendus dans la grande ville du Nord. D'après l'enquête menée par la justice française, l'hypothèse la plus plausible est que Guy-André Kieffer aurait été enlevé et tué par un commando proche de l'ex-Première dame ivoirienne.



Guy-André Kieffer

Journaliste indépendant, Guy-André Kieffer a disparu le 16 avril 2004 sur un parking d'Abidjan alors qu'il enquêtait sur des malversations, notamment dans la filière cacao. De fil en aiguille, ses recherches ont éclaboussé des personnalités proches de la présidence de la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao, et lui ont permis de tisser des liens entre cette industrie et le financement de ventes d'armes et de groupes rebelles du Liberia.

(Source : RFI)

## AGISSONS !

• **CÔTE D'IVOIRE : IL FAUT ENQUÊTER SANS DÉLAI SUR LES CRIMES PERPÉTRÉS PAR LE CAMP OUATTARA**

---

Le transfèrement de l'ex-Président Laurent Gbagbo à la Cour pénale internationale (CPI) pour son rôle présumé dans des crimes internationaux perpétrés lors des violences postélectorales qui ont dévasté la Côte d'Ivoire est un pas important sur la voie de la justice. Les efforts déployés tant par la CPI que par le gouvernement ivoirien pour traduire en justice les auteurs des crimes postélectoraux sont importants pour la restauration de l'État de droit en Côte d'Ivoire. Néanmoins, il faut sans tarder ouvrir

des enquêtes afin de poursuivre en justice les personnes ayant combattu au sein des forces alliées au Président Ouattara et impliquées dans des crimes graves. Depuis l'arrestation de Gbagbo par les forces pro-Ouattara le 11 avril 2011, les procureurs civils et militaires ivoiriens ont inculpé de crimes postélectorales plus de 120 personnes liées au camp Gbagbo. Mais aucun membre des forces pro-Ouattara n'a été inculpé de crimes postélectorales. Cela fait naître le sentiment que la justice rendue est celle du vainqueur, ce qui risque d'alimenter davantage les tensions entre communautés. Bien que le camp Gbagbo ait attisé la violence en refusant de renoncer au pouvoir et en incitant à commettre des exactions, les forces des deux camps ont à plusieurs reprises été impliquées dans des crimes graves. Les nombreuses victimes des brutalités perpétrées par les forces fidèles au Président Ouattara méritent également que justice leur soit rendue. Le procureur de la CPI devrait également enquêter sur les affaires concernant les crimes commis lors du conflit armé de 2002-2003 et dans sa foulée. L'absence de poursuites pour ces exactions risque de miner les efforts importants déployés pour garantir l'État de droit. (Source : HRW)

Le refus de Gbagbo de se retirer de la présidence lorsque la Commission électorale indépendante et les observateurs internationaux ont proclamé Ouattara vainqueur du scrutin présidentiel du 28 novembre 2010, a déclenché six mois de violence. Au moins 3 000 personnes ont été tuées et plus de 150 femmes violées pendant cette période de conflit, souvent au cours d'actes ciblés perpétrés par les deux camps en fonction de critères politiques, ethniques et religieux.

*Veillez écrire au Procureur de la CPI afin de demander que des enquêtes soient promptement menées à propos des violations des droits de l'homme commises par les FRCI. Vous pouvez envoyer votre courrier par Fax : 00.31.70.515.8555, par Internet : [otp.informationdesk@icc-cpi.int](mailto:otp.informationdesk@icc-cpi.int) ou par voie postale :*

*Cour pénale internationale  
Unité des informations et des éléments de preuve  
Bureau du Procureur  
Boîte Postale 19519  
2500 CM, La Haye  
Pays-Bas*

• **RDC : UN GROUPE ALLEMAND BASÉ EN SUISSE RESPONSABLE D'ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME**

---

Le 2 mai 2011, des membres de la communauté forestière de Yalisika, habitant le village de Bosanga dans le territoire de Bumba (Province de l'Équateur), ont été victimes de violences de la part d'un groupe d'environ 60 policiers et militaires. Des

femmes et jeunes filles ont été violées, plusieurs villageois tabassés, de nombreux biens détruits et 16 personnes arrêtées. L'une des victimes est décédée dans la nuit du 2 au 3 mai. Ces militaires et policiers ont été transportés jusqu'à Bosanga grâce à un camion-benne conduit par un employé de Danzer - groupe forestier allemand - et d'une jeep appartenant à cette entreprise. L'expédition punitive a duré toute la matinée. Sur la route du retour, le camion-benne - qui transportait les personnes arrêtées - a fait une halte sur le chantier de l'entreprise. Le chef de chantier, Klaus Hansen, a alors payé les forces de sécurité. Cette répression fait suite à plusieurs manifestations de villageois à l'encontre de la société Danzer, qui avaient pour objet de dénoncer l'incapacité de l'entreprise allemande à respecter ses promesses quant à la fourniture d'infrastructures sociales élémentaires en échange de l'exploitation des ressources forestières. Danzer a débuté l'exploitation dans la région de Bosanga en 1993 et a signé un « *Cahier des Charges* » avec les représentants des communautés en janvier 2005. A ce titre, les membres du groupement de Yalisika devaient bénéficier d'une école et d'un poste de santé. En 2009, la communauté n'avait toujours pas bénéficié de ces infrastructures. Le Groupe Danzer trouvait bon de s'excuser en invoquant la « *crise financière et économique mondiale* ». Le 31 août 2011, le cabinet d'avocats représentant les victimes de Yalisika tenait une conférence de presse à Kinshasa au cours de laquelle il indiquait avoir déposé une plainte au nom de ses clients contre les auteurs présumés des crimes perpétrés le 2 mai - au nombre desquels un employé de Danzer - pour viol, tentative de viol, coups et blessures ayant entraîné la mort de Moluma Tuka, destruction de biens, torture, arrestation arbitraire et incitations des militaires à commettre des actes contraires à la loi. L'avocat de la communauté a déjà reçu deux appels anonymes lui enjoignant de « *laisser tomber les poursuites* ». Depuis lors, la direction de Danzer a adopté une attitude plus « *conciliante* » pour tenter de convaincre les victimes de « *passer l'éponge* » et a fait pression pour obtenir un règlement à l'amiable. (Source : Greenpeace)

*Veillez écrire au Groupe Danzer afin d'exiger de cette entreprise qu'elle assume pleinement ses responsabilités dans la répression de Yalisika. Vous pouvez envoyer votre courrier par Fax : 00.41.41.7.67.03.01, par Internet : info @danzergroup .com ou par voie postale :*

DANZER AG  
Holding Danzer Group  
Schutzengelstr 36  
P.O. Box 2461  
6342 Baar  
Switzerland

> **Veillez trouver joints à ce bulletin, deux modèles de lettre à envoyer.**